



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 19 novembre 2019

Compte rendu de la réunion COPRAD du 13 novembre 2019 à l'ANGDM

Le 13 novembre s'est tenue la réunion de la COPRAD à l'ANGDM. La délégation CFTC était composée de Francis LUCAS et Raphaël MARGHERITA.

Au cours de cette réunion, comme il en est coutume une fois par an, le point nous a été fait sur les plans sociaux du Nord.

AGGLONORD

Point effectifs :

Au 1^{er} janvier 2020, il restera un agent en activité et un agent bénéficiaire du dispositif UNEDIC.

Cokes de Drocourt :

Au 1^{er} janvier 2020, il restera 38 agents bénéficiaires du dispositif UNEDIC avec refacturation des prestations à l'agence et 9 agents bénéficiaires de prestations versées par pôle emploi.

Point de situation sur la Mutuelle :

Un agent d'Agglonord toujours en activité bénéficie de la mutuelle de l'agence.

Un agent Cokes de Drocourt bénéficie actuellement de la portabilité.

Quatre agents ont opté pour le maintien de la Mutuelle de l'agence avec l'application tarif groupe.

Coefficient de solidarité :

Un agent s'est vu appliquer le coefficient de solidarité de 10 %.

Le processus de compensation par l'ANGDM a été mis en place.

Point sur la délivrance des attestations de suivi post-professionnel :

Quatre courriers de suivi post-professionnel ont été délivrés par l'agence suite à des demandes formulées par des agents ayant travaillé à Cokes de Drocourt. Sur les quatre demandes, trois ont été délivrés au titre de l'amiante, silicose et goudrons et un autre au titre amiante, benzène, huiles minérales et goudrons.

Aucune demande n'a été formulée par des agents ayant travaillé à Agglonord.

Suivi plan chômage :

Il nous a aussi été fait une présentation sur la réforme de l'assurance chômage et les principaux changements.

Il en ressort que celle-ci n'a aucune incidence sur les situations des agents d'Agglonord et Cokes de Drocourt dont les contrats de travail ont été rompus avant le 1^{er} avril 2019.

Si des militants souhaitent avoir le document, je me tiens à leur disposition pour le leur fournir. Il a été publié au Journal Officiel, le 28 juillet 2019.

Approbation du PV du 19 septembre

Le PV est adopté à l'unanimité.

Suivi des prestations

Il nous a été présenté le suivi des réversions et extinctions des droits.

Il en ressort que pour l'année 2019 à fin septembre, la situation moyenne de réversion est de 123 agents en légère hausse par rapport à 2018 à la même époque, de même que l'extinction des droits est en moyenne mensuelle de 479. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de l'an dernier.

Il est à noter que nous sommes passés sous la barre des 100 000 affiliés servis par l'ANGDM.

Le délai moyen de liquidation d'une réversion est de 30 jours.

Le délai moyen d'une notification de réversion est de 12 jours.

Concernant le coefficient de solidarité, il a été rappelé que les mineurs qui remplissent les conditions ne se verront pas appliquer le coefficient de solidarité. Si par erreur il leur est appliqué, ils doivent intervenir auprès de l'ANGDM, qui fera le nécessaire.

Il est rappelé que les mineurs ne doivent pas valider leur dossier s'il y a un coefficient de solidarité.

CASC :

Il nous a été fait une présentation budgétaire au 31 octobre. Il s'avère que celle-ci est conforme aux prévisions. Il devrait rester un solde de 4 448 €.

Après de longs débats, il a été décidé de les affecter aux activités de proximité 2020.

Après débat, il a été convenu, à l'unanimité des présents au CA du 3 décembre, les orientations suivantes :

Dotation CASC : 75 596 €.

Solde 2019 : 4 448 € qui sera affecté aux sorties de proximité avec les règles actuelles de distribution.

Dépenses :

CV Ouvriers : 720
 ETAM : 680
 ETAM Sup : 560
 Ingénieurs : 440

Auxquels se rajoutent les frais commissions ANCV et colissage.

Activités enfants : aides inchangées – budget prévisionnel 11 000 €.

Activités de proximité : prévisionnel 24 525 €

Nord 1 446
Centre 5 584
Sud 1 446
Est 15 900

Cette proposition devrait être validée au CA. La CFTC a émis un avis favorable.

Logement :

Il nous a été fait une présentation sur les sur loyers sociaux (SLSF) et OPS.

Cette enquête est faite par tous les bailleurs. Il est à noter que des ayants droit se trouvent concernés par les sur loyers prévus par la loi. Ceux-ci sont pris en charge par l'agence et n'ont aucune incidence pour les mineurs. Cependant, ils ont obligation de répondre au questionnaire, sinon des frais pourront leur être demandés.

Point d'information relatif au suivi post-professionnel

Il nous a été projeté un document très complet sur le suivi post-professionnel effectué par l'agence. La délégation CFTC considère qu'il est très intéressant et utile et vous recommande de le lire. Celui-ci sera joint au CR.

Pour la délégation
Francis LUCAS
Raphaël MARGHERITA